

les frais étaient beaucoup plus bas dans les petites villes et les villages que dans les grandes villes. Si vous décrétez qu'un employé ne pourra dépenser plus de deux dollars pour son dîner, disons à New-York ou à Washington, ce montant serait beaucoup plus que suffisant dans plusieurs petits endroits du Canada. Nous avons constaté qu'il est impossible d'établir une limite fixe sans encourager le gaspillage dans certains cas, et pour cette raison, nous laissons le soin à chaque ministère d'établir la limite des frais, de juger du montant de dépenses que chaque employé peut encourir.

Le PRÉSIDENT: Il nous faut arriver à la conclusion que le contrôle des frais est plutôt libre et facile. L'expérience m'a appris que ce sont le sous-ministre et les fonctionnaires de chaque ministère qui doivent vérifier les dépenses. Les ministres sont tellement occupés de nos jours qu'ils ne peuvent probablement pas exercer de surveillance sur les questions de ce genre. Je conviens avec monsieur Bryce qu'il est difficile pour le Conseil du Trésor d'établir une règle générale. Par exemple, il pourrait difficilement vérifier les frais de déplacement du ministère de la Santé et du Bien-être social. Le Conseil du Trésor peut poser certains principes généraux, faire des remontrances et donner des avertissements qui sont, pour la plupart, probablement ignorés.

L'hon. M. BUCHANAN: J'essayais de prouver qu'une partie de l'augmentation des frais de déplacement provient de la majoration générale du coût des voyages, des tarifs d'hôtel, et le reste.

M. BRYCE: Ah ! oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à passer à l'article suivant, le n° 6, "Transport: petite vitesse, messageries, camion" ?

L'hon. M. REED: Tous les articles de ce tableau sont groupés sous la rubrique générale "Ministères autres que la Défense nationale et la Production de défense", cependant, cet article traite de la Défense dans une certaine mesure. Mon deuxième point concerne le transport du courrier aux différents ministères. Ces frais ne sont-ils pas imputés au ministère des Postes ? Ordinairement, le coût du transport postal du bureau de poste aux habitants des districts ruraux et de villes est imputé à l'administration postale. Alors pourquoi le coût de la livraison du courrier des bureaux de poste de la ville aux différents ministères est-il imputé à ces derniers ?

M. BRYCE: A mon avis, c'est parce que c'est plus commode pour le ministère, monsieur. Ils vont chercher leur courrier au bureau de poste, ce qui leur permet de l'obtenir plus tôt et plus fréquemment peut-être qu'il ne le serait possible autrement. La plupart des ministères à Ottawa ont l'habitude d'envoyer quelqu'un au bureau de poste de bonne heure le matin pour chercher le courrier pour qu'il soit disponible tôt dans la matinée. Si le bureau de poste le faisait livrer régulièrement par ses facteurs, il faudrait dans certains cas, utiliser des camions; de plus, la livraison pourrait souvent être retardée de plusieurs heures. Au ministère des Finances, par exemple, nous employons un service de livraison pour ramasser notre courrier chaque matin au bureau de poste et l'amener au ministère; nous l'obtenons ainsi de bonne heure. Le ministère des Postes pourrait probablement nous le livrer, mais cela impliquerait l'embauchage de personnel et l'achat de matériel pour effectuer la livraison.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions relatives à la rubrique n° 6 ? Sinon, nous passerons à la rubrique n° 7, "Affranchissement". Nous constatons ici une augmentation de \$449,000 en 1938-1939 à \$3,023,000 en 1951-1952, soit un chiffre sept fois supérieur. Il serait intéressant de savoir comment cette augmentation est répartie entre les ministères. Les prévisions de l'Agriculture, cette année, se chiffrent à \$71,510, soit une majoration de moins de \$1,000 sur l'an dernier.

L'hon. M. HUGUESSEN: Le ministère des Finances a de beaucoup le poste le plus élevé pour l'affranchissement, soit \$1,140,000.